

2024/010

Envoyé en préfecture le 26/01/2024

Reçu en préfecture le 26/01/2024

Publié le 29 JAN. 2024

ID : 066-216601062-20240123-DEC_2024_0010-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MAUREILLAS LAS ILLAS
SEANCE DU 23 JANVIER 2024**

OBJET : APPROBATION DU SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-trois Janvier à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la Mairie de Maureillas, en session ordinaire du mois de JANVIER sous la Présidence de Monsieur Jean VILA, Maire de Maureillas Las Illas.

PRESENTS : MM. ERRE-LLAREUS Sylvie, GALAN Stéphane, JUSTAFRÉ-GALVEZ Coralie, LAFON Joseline, LE BELLEC Jean-Louis, MONNEREAU Alain, NOËLL Anne-Marie, PAGEOT Jany, PANABIÈRES Luc, PATHIER Babette, PAYROT José, SALLÉ Frédéric, VAQUÉ Marie-Christine, VILA Jean, VIZERN Michel, LAVIGNE Mélodie, ROYO Antoine, SIMON Sylvie.

ABSENTS EXCUSES : M. HAENTJENS Nils, LAPORTE Martine, PUJOLAR Marie-Claude, BOIX Rémy, CUENET Evelyne.

ABSENTS : M.

PROCURATIONS : M. HAENTJENS Nils à M. VILA Jean
Mme LAPORTE Martine à Mme ERRE-LLAREUS Sylvie
Mme PUJOLAR Marie-Claude à M. GALAN Stéphane
M. BOIX Rémy à Mme SIMON Sylvie
Mme CUENET Evelyne à Mme LAVIGNE Mélodie

SECRETARE : Mme JUSTAFRÉ-GALVEZ Coralie

La commune dispose de plusieurs stations de traitement des eaux usées, d'un système de collecte composé de 24.71 km de réseaux et de 4 postes de relevage.

A ce jour, il était indispensable de concevoir un schéma directeur d'assainissement collectif. Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'une mission de conception d'un schéma directeur d'assainissement collectif a été confiée au bureau d'études PURE INGENIERIE. Cette mission de conception comportait plusieurs phases :

- Analyse de la situation du système d'eaux usées
- Campagnes de mesures
- Bilan du fonctionnement du système d'assainissement

Le Schéma Directeur d'Assainissement Collectif est un véritable outil de gestion et de programmation de travaux pour la collectivité. Il aboutit à un programme de travaux destiné à pérenniser le traitement des eaux usées de la commune (fiches action en annexes du schéma directeur) sous ses aspects qualitatifs, quantitatifs et patrimoniaux.

Il servira de base pour les futures demandes de subvention auprès des financeurs habituels : Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et le Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver ce schéma directeur d'assainissement collectif qui sera consultable sur le site internet de la Commune <https://www.maureillaslasillas.fr/>

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, ouï cet exposé, et, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE**, le rapport final du schéma directeur d'assainissement collectif.

Nombre de suffrages exprimés : 23

VOTES : Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0

Fait et délibéré à MAUREILLAS LAS ILLAS,

Les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Jean VILA

La secrétaire de séance,



Le Maire de MAUREILLAS LAS ILLAS certifie que la convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la Mairie, conformément aux Articles 48 et 56 de la Loi du 5 Avril 1884. LE MAIRE, Le Maire de MAUREILLAS LAS ILLAS, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour un excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au Représentant de l'Etat. Précision faite que la requête présentée fait obligation d'acquiescer la contribution pour l'aide juridique prévu à l'article 1635 bis Q du Code Général des impôts ou à défaut, de justifier du dépôt d'une demande d'aide juridictionnelle.